

# Les finances de Nanteau-sur-Essonne à fin 2017

D'où provient cet argent ?

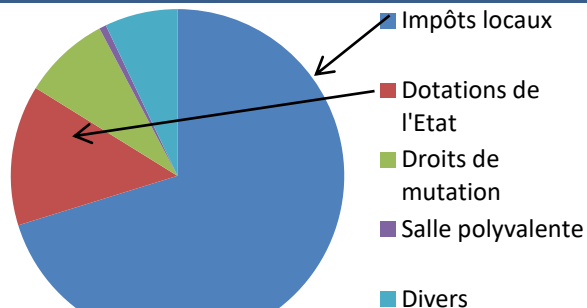
**345 510 € au service de la commune**

Où va cet argent ?

Il provient :

Des RECETTES de fonctionnement : 345 510 €

▪ impôts locaux	242 569 €
▪ dotations de l'Etat	47 067 €
▪ Droits de mutation	29 103 €
▪ Salle polyvalente	2 340 €
▪ Divers	24 431 € *



\*Le montant des « Divers » comprend 19 330 € du remboursement de l'assurance pour le sinistre du cimetière

et le financement des INVESTISSEMENTS

**En 2017 l'excédent dégagé par la commune se monte à 60 544 €.**

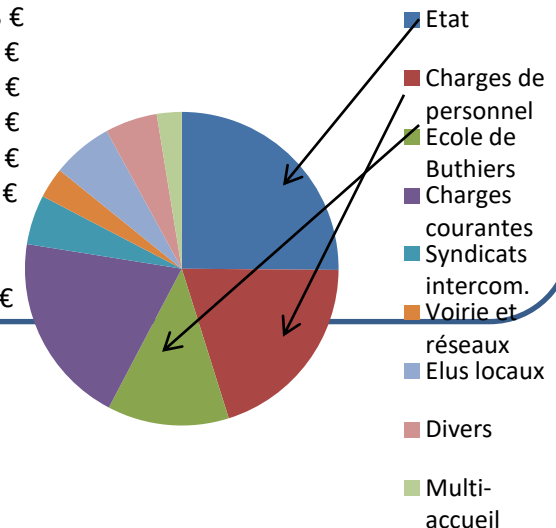
Conjugué à celui des années précédentes, il permet de poursuivre les investissements sans augmenter le taux d'imposition de la commune. Comme nous l'avions annoncé, peu d'investissements ont été réalisés en 2017. En revanche 2018 verra la réalisation de l'enfouissement des réseaux Rue de la Grange aux Dîmes. Assez peu d'investissements supplémentaires en 2018 afin de préparer dans la quiétude les finances de 2019, année qui devrait voir la réfection de cette même rue si les aides financières espérées nous sont accordées.

Les DEPENSES de fonctionnement : 284 967 €

71 592 € sont reversés à l'Etat dont 63 004\* € au FNGIR (Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources) et 8 588 €\* au FPIC (Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales)

Les 213 376 € restants se répartissent comme suit :

• Charges de personnel	57 073 €
• Ecole de Buthiers	35 760 €
• Charges courantes	56 467 €
• Syndicats intercom.	14 613 €
• Voirie et réseaux	9 002 €
• Elus locaux	17 808 €
• Divers (incendie, CAS, ACAD, ...)	15 346 €
• Petite enfance	7 308 €



Des travaux de voirie ont été réalisés pour un montant de 9 002 €.

Le montant des charges courantes (56 487 €) inclut 23 822 € pour des travaux d'entretien des bâtiments publics.

Le coût de l'école de Buthiers a diminué. En revanche la commune a dû supporter le coût du multi-accueil de La Chapelle-la-Reine, soit 7 308 € (pour 3 trimestres) jusque là pris en charge par la communauté de communes Les Terres du Gâtinais.

Des subventions reçues de l'Agence de l'Eau et de la Région nous ont aidés pour réaliser les travaux.

\* Le solde du FNGIR pour atteindre les 75 977 € versés annuellement sera versé en 2018 ; le versement au FPIC, inférieur à celui de 2016, s'explique par le fait que la CCPN en prend les 2/3 à sa charge.